

nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude.

Cela est exposé de façon très détaillée. Nous ne faisons pas de mystère. Nous disons en tous points ce que nous faisons. Je pourrais citer les *Débats* d'année en année. A la page 1282 des compte rendu de 1959, voici ce que je disais:

Nous avons l'intention de fournir aux forces canadiennes des armes modernes et efficaces pour leur permettre de remplir leurs divers rôles. . . . Le gouvernement canadien a pour ligne de conduite de ne pas entreprendre la production d'armes nucléaires au Canada. . . . Nous devons admettre avec regret la nécessité, dans les circonstances actuelles, des armes nucléaires d'un caractère défensif.

En outre, en plusieurs occasions, . . . j'ai déclaré qu'on ne pouvait s'attendre, à brève échéance, à la conclusion d'un accord officiel. Le 18 janvier 1960, comme l'atteste la page 78 du compte rendu, j'ai dit:

C'est possible qu'un jour les forces canadiennes aient besoin de certaines armes nucléaires si elles veulent garder leur efficacité.

Puis plus loin, à la page 79:

Des négociations sont entreprises avec les États-Unis en vue d'obtenir que les armes nécessaires soient mises à la disposition des unités de défense canadienne quand elles seront nécessaires.

Voilà quel a toujours été l'essentiel de l'attitude que nous avons adoptée. Je ne puis fournir de détails au sujet de ces négociations, mais je tiens à dire que les arrangements relatifs à la protection et à la sécurité de toutes ces armes au Canada seront soumises à l'approbation des Canadiens. Puis le 9 février 1960:

Si le Canada devait jamais avoir des armes nucléaires, cela se ferait conformément à nos principes nationaux et aux obligations que nous avons souscrites aux termes du Traité de l'Atlantique Nord.

Puis j'ai tenu des propos analogues le 4 juillet 1960. Comme l'atteste la page 5897 du compte rendu:

Pour ce qui est du principe général, voici où nous en sommes toujours: d'une part nous souhaitons assurer le désarmement; d'autre part, nous devons nous acquitter de la responsabilité qui nous incombe d'assurer au plus haut point la sécurité de la population canadienne. A cette fin . . .

Et ainsi de suite. Je suis revenu sur la question en juillet, puis de nouveau au mois d'août:

. . . nous allons donc de l'avant dans l'acquisition de véhicules pouvant porter ces armes nucléaires, mais la décision touchant l'acquisition d'ogives nucléaires dépend d'une conjoncture éventuelle.

Nous nous en sommes constamment tenus à cette ligne de conduite. Je ne voudrais pas alourdir inutilement le compte rendu, mais une fois de plus, le 23 novembre 1960, comme un député me demandait un rapport, je l'ai renvoyé aux exposés des 19 janvier et 20 février 1959, des 18 janvier, 9 février, 4 juillet et 14 juillet 1960. Je déclarais, le 30 novembre:

. . . l'attitude du Canada n'a pas du tout changé. Nous avons bien précisé que, si des armes nucléaires viennent jamais à être nécessaires, nous ne les admettrons pas à moins de participer à leur maîtrise. . . .

Jamais n'avons-nous laissé entendre que notre attitude là-dessus s'amollirait. Encore le 20 septembre 1961, je disais:

Toutefois, je tiens à faire ressortir que, avec les instruments que nous avons, les Bomarc et les Voodoos, des armes nucléaires pourraient être utilisées. Les exigences qu'im-

pose la dé  
considératio  
Et ain  
que j'ai p  
nous étio  
procurerio  
Je suis al  
Est-ce  
de l'Est, o  
frontière d  
des arcs et  
que cela.  
Penda  
les deux  
l'avait fa  
nucléaires  
destinés à  
et l'inspe  
giques et  
militaires  
Cepen  
la conjoin  
que j'ai  
grand su  
Tant  
Canada d  
armes nu  
Voilà  
exprimé  
. . .  
(concern  
F-101B)  
. . .  
négociaier  
aérienne  
pour obj  
efficace d  
montrer  
l'OTAN  
les États  
vertu des  
que le n  
seront m  
Voi  
dévié d  
fort cla